



Mardi 5 avril, venez débattre avec

Daniele Linhart

autour de son dernier livre

"L'insoutenable subordination"★ des salariés

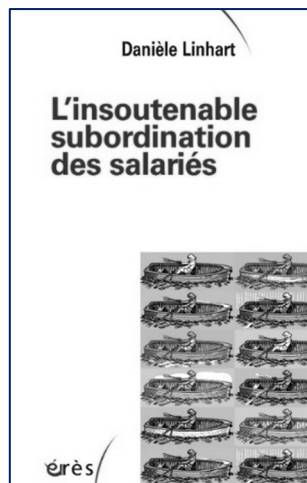
Nous sommes tous impactés par les changements profonds impulsés à marche forcée par l'entreprise : fonctionnement en mode « *start-up* », modes de travail « *agiles* », bureaux partagés, télétravail, évaluation des comportements, auto-évaluation, restructurations et réorganisations permanentes... tandis que Renault se dote d'une « *raison d'être* » ou d'une direction de l'éthique.

Cette conférence vous permettra de mieux comprendre ces mécanismes, leurs effets, mais aussi leurs alternatives. Elle sera suivie d'un échange avec les salariés.

** Le lien de subordination se caractérise par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné.*



Sociologue et directrice de recherche émérite au CNRS, Danièle Linhart est l'auteure de nombreux ouvrages. Ce qui fait d'elle une spécialiste reconnue du monde du travail. Depuis de nombreuses années, elle étudie, dans le cadre de ses travaux de recherche, les évolutions du travail dans les entreprises, les stratégies managériales et les nouvelles formes de mobilisation des salariés.



Ne ratez pas cette occasion unique d'échanger !

Mardi 5 avril à 12h

Dans les locaux du syndicat SUD

Bât Logistique, porte 1, 1^{er} étage (plan au verso)

Possibilité de se restaurer sur place

Ou sur Teams

en scannant

ce QR Code



Information et consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi

Le bilan social et le rapport sur la politique emploi présentés à ce CSE confirment hélas ce que nous vivons depuis des années, à savoir l'hémorragie des emplois et des compétences de l'Ingénierie/Tertiaire :

- ➔ **Effectifs CDI Renault** : baisse de 9,6% en 2021, soit 970 suppressions nettes d'emplois en un an. Il n'y avait plus que 8 439 salariés actifs en CDI en décembre 2021 sur l'établissement (sans les DA).
- ➔ **CDD** : baisse du nombre d'apprentis (-7%) et de CIIFRE (-16%) entre fin 2020 et fin 2021.
- ➔ **Prestataires** : baisse de 54% au CTA entre décembre 2020 et décembre 2021 et de 12% au Technocentre.
- ➔ **RTx** (Roumanie, Inde...) : manque de ressources, fort turn-over, départs non remplacés.
- ➔ **Prévision 2022** : 1200 départs dans l'Ingénierie et les Fonctions supports.

Ces suppressions d'emplois sont le résultat de l'accord de « *Transformation des compétences dans les fonctions globales de RENAULT S.A.S* » du 20/11/2020, et de l'accord « Re-Nouveau France 2025 » du 14/12/2021. Les titres ronflants de ces accords cachent en réalité tout l'inverse de ce qu'ils promettent : une fuite en avant en taillant dans la masse salariale pour réduire les coûts.

Des chiffres plus officieux circulent annonçant 5 400 salariés fin 2024 sur l'établissement et la scission en deux de l'Ingénierie entre une branche électrique et une branche thermique qui serait délocalisée.

SUD réitère sa demande d'une présentation des prévisions des activités et des emplois pour les 5 années à venir d'une part pour le Centre Technique d'Aubevoye, et d'autre part pour le Technocentre.

L'année 2021 a aussi été marquée par une série de réorganisations qui visent en partie à s'adapter à la pénurie de compétences qui deviennent de plus en plus insuffisantes au fil des plans de départs, par la multiplication des tâches et la mutualisation des ressources restantes. Cette ambiance anxiogène est génératrice de risques psycho-sociaux.

La suppression de la commission spécifique égalité femmes/hommes et celle du rapport sur la situation comparée ne font que masquer des problèmes récurrents, notamment en termes salariaux.

Le rapport entre les salaires des ouvriers et des cadres est calculé sur des moyennes et l'éventail des rémunérations par catégorie professionnelle le sont par décile. Cela aboutit à des écarts maximums de salaire de 2,6 ! Ce mode de calcul minimise la réalité des écarts de rémunérations entre la majorité des salariés et une petite partie de l'encadrement grassement rémunérée à coup de part variables et d'actions gratuites.

Votes Pour : CFE-CGC

Contre : SUD, SMTE, CGT et CFDT

Allocation télétravail : fin de la proratisation

L'allocation télétravail est repassée à 20 ou 30 € sur la paye de mars. Cela fait suite aux nombreuses protestations de salariés et de l'ensemble des syndicats.

Une petite victoire même si cette somme reste insuffisante et exclut les salariés qui utilisent uniquement les « pockets » 15 ou 35 jours/an.

Le débat, c'est ici !

Accès aux locaux du syndicat SUD



Bâtiment Logistique, Porte 1, 1er étage